

Réunion du Comité Syndical du 27 mars 2024

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 37
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de votants : 39

Convoqué le 12 mars 2024, le conseil syndical s'est réuni le 27 mars 2024 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7^{ème} étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

117^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur José BELDA
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur André MAGNOUX
Madame Christine MANDON

Madame Nathalie MARIN
Monsieur Christian MELIS
Madame Danielle MISIC
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Roland GRENET

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSE
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Sylverin KEMMOE

Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur François REPOLT
Monsieur Bruno RESSOUCHE
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FROMAGE	à	Monsieur Gilles PAULET
Madame Sandrine ROUSSEL	à	Monsieur Dominique ADENOT

À 18h le Président ouvre la séance.

L'enregistrement des élus présents permet d'indiquer que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Les délibérations :
 - Intervention de l'INSEE (comparaison du Grand Clermont avec d'autres territoires)
 - Procès-Verbal de la séance du 7 février 2024
 - Compte administratif 2023
 - Compte de gestion 2023
 - Reprise et affectations des résultats 2023
 - Cotisations 2024
 - Convention 2024 Agence d'Urbanisme Clermont Massif Central
 - PAT : Adhésion ALTA
 - PAT : Animation 2024-2028
 - Conseil de Développement : réponse aux aspirations citoyennes
 - Convention 2024 CISCA
 - Point sur la Voie Verte et LEADER

808 - Procès-Verbal de la 116^e séance du Comité Syndical

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal de la 116^e séance du Conseil Syndical qui s'est déroulée le 7 février 2024.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la 116^e séance du Comité Syndical.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

809 - Compte Administratif 2023

Les résultats de l'exercice 2023 au compte administratif sont résumés dans le tableau suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 398 564,57	1 471 591,96	73 027,39	394 439,07	467 466,46
Investissement	2 404 284,77	581 332,90	- 1 822 951,87	1 055 740,09	- 767 211,78
Total	3 802 849,34	2 052 924,86	- 1 749 924,48	1 450 179,16	- 299 745,32

L'exercice 2023 présente :

- En fonctionnement un excédent de 73 027.39 € qui s'explique par la perception des années 2021 et 2022 de l'animation LEADER et d'une tranche de DGD de 50 000 € pour financer la révision du SCoT.
- En investissement un déficit de 1 822 951.87 € qui s'explique exclusivement par le paiement de travaux de la Voie verte sans le versement des soldes de subventions attendues en 2024. Sans cette opération le résultat ne serait déficitaire que de 26 543.49 €. Sans l'opération voie verte qui in fine sera équilibrée, le résultat de clôture en investissement serait de 316 157.32 € au lieu de - 767 211.78€.

Les résultats de l'année 2024 sont donc négatifs mais particulièrement exceptionnels en investissement en raison de l'opération Voie verte. Dans l'attente du versement des subventions de cette opération, il est donc possible d'envisager sereinement l'année 2024 mais il convient toutefois de rester prudent pour l'avenir car les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **de donner acte au Président de séance de la présentation qui a été faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer conformément au tableau précédemment exposé ;**
- **de constater la conformité du compte administratif au compte de gestion pour ce qui concerne le résultat antérieur reporté, le résultat d'exploitation de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau précédemment exposé.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

810 - Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion de l'exercice 2023 a été dressé par le Trésorier Principal Municipal sur la base du budget primitif 2023, des titres définitifs de créances à recouvrer, du détail des dépenses à effectuer et celui des mandats. Ce compte de gestion comprend également l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après approbation du compte administratif de l'exercice 2023, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées, et après s'être assuré qu'il y a correspondance parfaite entre les chiffres de l'ordonnateur et ceux du comptable sur l'exécution du budget de l'exercice, Il est proposé de :

- **Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;**
- **Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;**
- **De déclarer qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

811 - Reprise et Affectations des Résultats 2023

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, tel qu'il est déterminé tant au compte administratif qu'au compte de gestion, présente un excédent de 73 027.39 €, qui cumulé au résultat reporté de l'exercice 2022, soit la somme de 394 439.07 €, présente en définitif un excédent de 467 466.46 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2023, tel qu'il est déterminé tant au compte administratif qu'au compte de gestion, présente un déficit de 1 822 951.87 €, qui cumulé au résultat reporté de l'exercice 2022, soit la somme de 1 055 740.09 €, présente en définitif un déficit de 767 211.78 €.

Le Comité syndical est donc amené à se prononcer sur l'affectation des résultats 2023 et propose d'affecter la somme 467 466.46 € (soit l'excédent de clôture de la section de fonctionnement) en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du Budget Primitif de l'exercice 2023. Par ailleurs le déficit de 767 211.78 € de la section d'investissement est automatiquement reporté en dépenses d'investissement au chapitre 001 du Budget Primitif de l'exercice 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'affecter la somme 467 466.46 € (soit l'excédent de clôture de la section de fonctionnement) en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du Budget Primitif de l'exercice 2024.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

812 - Cotisations 2024

Les statuts du Syndicat Mixte Le Grand Clermont prévoient, à l'article 5 : « Les recettes du PETR sont celles fixées à l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. La contribution des Établissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents est calculée au prorata de la population totale de chacun d'eux comprise à l'intérieur du périmètre du PETR, selon un taux fixé annuellement. Conformément à l'article L 5111-1 du CGCT, les modalités de remboursement des frais liés au fonctionnement du service unifié font l'objet d'une convention avec les cocontractants. »

Le taux de cotisation pour l'année 2023 s'élevait à 1,70 € par habitant et il est proposé de maintenir ce taux de cotisation pour l'année 2024.

Le recensement de la population de 2021 devient la référence. Le montant des cotisations est détaillé dans le tableau ci-après.

TABLEAU DES COTISATIONS ANNEE 2024

EPCI	Pop réf 2020	1,70 €/hab	Pop réf 2021	1,70 €/hab
		Cotizat° 2023		Cotizat° 2024
Billom Communauté	26 420	44 914,00	26 466	44 992,20
Clermont Auvergne Métropole	301 654	512 811,80	301 376	512 339,20
Mond'Arverne Communauté	41 563	70 657,10	41 566	70 662,20
Riom, Limagne et Volcans	69 363	117 917,10	69 663	118 427,10
TOTAL	439 000	746 300,00	439 071	746 420,70

Monsieur le Président propose de voter les montants des cotisations pour l'exercice 2024, tels que présentés dans le tableau ci-avant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver les taux et montants de cotisation pour l'exercice 2024.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

813 - Budget Primitif 2024

Présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 (article L.2313-1 du CGCT) :

L'exercice 2023 se clôture par un excédent en fonctionnement mais par un fort déficit en investissement.

En fonctionnement, l'excédent s'explique notamment par la perception de deux années d'animation du programme LEADER une nouvelle recette de DGD de 50 000€ pour financer la révision du SCoT. Ce résultat positif ne doit toutefois pas masquer que structurellement les dépenses augmentent plus vite que les recettes.

En Investissement, le déficit s'explique exclusivement par l'opération Voie verte avec la réalisation de travaux très importants avec le décalage sur l'exercice suivant de la perception du solde des subventions.

Ainsi, au global l'excédent cumulé en fonctionnement est de 467 466.46€ et le déficit cumulé en investissement est de 767 211.78€. Malgré ce déficit, le budget primitif 2024 peut être abordé avec sérénité quant à la situation financière à court terme du Grand Clermont car l'opération voie verte sera in fine équilibrée. Toutefois, le principe d'une gestion rigoureuse et prudente doit demeurer car cette année les charges liées à la révision du SCoT vont être en hausse. Pour permettre le financement à terme de cette révision, dont le coût global pourrait dépasser 1 000 000€, une hausse des cotisations des EPCI au Grand Clermont devrait être envisagée dès 2025.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

1. Structure générale du budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 (incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections) s'élève à :

En euros	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 868 482,16	1 868 482,16
Section d'investissement	1 612 211,78	1 612 211,78
Total	3 480 693,94	3 480 693,94

De manière schématique les grands équilibres de ce budget se présentent ainsi :

	DEPENSES			RECETTES		
FUNCTIONNEMENT	Charges à caractère général	280 K€	1 868 K€	Excédent de fonct. reporté	467 K€	1 868 K€
	Charges en personnel	905 K€		Atténuation de charges	0 K€	
	Atténuation de produits	45 K€		Subventions et participation	1 395 K€	
	Autres charges de gestion courante Et charges financières	598 K€		Autre produit de gestion courante	1 K€	
	Dotation aux amortissements	40 K€		Reprise de subventions	5 K€	
INVESTISSEMENT	Solde d'exécution reporté	767 K€	1 612 K€	Excédent d'invest reporté	0 K€	1 612 K€
	Subventions transférables	5 K€		Amortissements	40 K€	
	Immobilisations corporelles	20 K€		FCTVA	1 K€	
	Immobilis. incorporelles en cours	120 K€		Subventions d'investissement	0 K€	
	Comptabilité distincte rattachée (voie verte)	700 K€		Comptabilité distincte rattachée (voie verte)	1 571 K€	

2. Évolution des principaux postes budgétaires

a- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du BP 2024 s'élèvent à 1868 K€ en prenant en compte les transferts entre sections et l'excédent reporté de l'année N-1.

Les recettes réelles sont estimées à 1 395 K€. La principale recette de 746 K€, la contribution des membres en application du taux de 1,70 €/habitant, est stable par rapport à 2023. Les contributions au fonctionnement du service ADS sont estimées à 415 K€ stables par rapport à l'estimation 2023 mais en hausse de 30 K€ par rapport au réalisé 2023. Cet écart s'explique car sur l'année 2023, l'effectif théorique en nombre d'agents n'a pas été atteint (vacances de postes en attente de recrutements). Les subventions allouées par l'Europe, l'État, le Département, le Parc Livradois Forez (PAT) sont estimées à 234 K€ en baisse de 90 K€ par rapport au BP 2023.

Chap	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	0€	6 113.39 €	0€
74	Participations et subventions	1 486 151.32€	1 458 848.77 €	1 395 015.70€
	<i>Participation des membres</i>	746 300.00€	746 30.00 €	746 420.70€
	<i>Contribution service ADS année N</i>	415 000.00€	421828.26 €	415 000.00€
	<i>Subventions</i>	324 851.32€	290 720.51 €	233 595.00€
75	Produits divers de gestion courante	0€	2 149.00 €	1.000€
77	Produits exceptionnels	0€	0 €	0€
Total Recettes réelles		1 486 151.32€	1 467 111.16 €	1 486 151.32€
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	5 000€	4 480.00 €	5 000€
002	Excédent de résultat de fonct. reporté	394 439.07€		467 466.46€
Total des recettes de fonctionnement		1 885 590.39€	1 471 591.16 €	1 868 482.16€

b- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au BP 2024 s'élèvent à 1 868 K€.

Les charges à caractère général, estimées à 280 K€, sont en baisse par rapport au budget 2023 (- 40 K€)
Au sein de ces charges, il faut distinguer :

- Les charges à caractère général hors étude qui s'élève à 160 K€ en hausse de 10 K€ par rapport au budget 2023.
- Les études (hors SCOT : PAT, habiter autrement, suivi du DAAC, étude « photographie de l'économie ») dont le montant est estimé à 120 K€ en baisse de 50 K€ par rapport au budget 2023.

Les charges de personnel, estimées à 905 K€, stable par rapport au BP 2023 mais en hausse de plus de 80K€ par rapport aux dépenses réelles 2023. Cette hausse s'explique par la revalorisation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier, le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, la mise en place des tickets restaurants, le Glissement Vieillesse Technicité et l'estimation d'un effectif de 6 instructeurs au service ADS.

Les autres charges de gestion courante (hors article 65888) sont estimées à 250 K€ contre 276.5 K€ au budget 2023. Elles recouvrent notamment la contribution à l'agence d'urbanisme (150 K€ en baisse de de 31.5 K€ car la mission « habiter autrement le Grand Clermont » a été payé en 2023) et les indemnités des élus (75 K€).

Le coût des amortissements (40 K€) est en légère hausse par rapport à 2023.

Chap.	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011	<i>Charges à caractère général</i>	320 000.00€	271 191.74€	280 000.00€
012	<i>Charges en personnel</i>	905 000.00€	821 861.58€	905 000.00€
014	<i>Atténuation de produits</i>	30 000.00€	570.17€	45 000.00€
65	<i>Autres charges de gestion courante (hors 65888)</i>	276 500.00€	274 907.20€	250 000.00€
	<i>Article 65888 autres</i>	320 090.39€	0€	328 482.16€
66	<i>Charges financières</i>	4 000€	0€	20 000€
Total dépenses réelles		1 855 590.39€	1 368 530.69€	1 828 482.16€
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	30 000€	30 031.13€	40 000€
Total des dépenses de fonctionnement		1 885 590.39€	1 398 561.82€	1 868 482.16€

c- Les recettes d'investissement

Le montant de la section d'investissement reste à un niveau élevé à 1 612 K€ du fait de la prévision de la dernière tranche de travaux de la voie verte. Les recettes de la Voie verte, estimées à 1 571 K€, sont le versement du solde des subventions de la Région et du FEDER et des régularisations des EPCI.

Les recettes des amortissements sont estimées à 40 K€).

Chap.	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
10	Dotations, fonds divers	1 260.00€	1 260.77€	1 000.00€
13	Subventions d'investissement	75 000.00€	0€	0€
Total des recettes réelles		76 260.00€	1 260.77€	1 000.00€
45	Opération sous mandat voie verte	1 597 999.91€	550 041.00€	1 571 211.78€
Total recettes en compte distincte rattachée		1 597 999.91€	550 041.00€	1 571 211.78€
040	Amortissement des immobilisations	30 000.00€	30 031.13€	40 000.00€
001	Solde d'exécution Invest. Reporté	1 055 740.09€		
Total des recettes d'investissements		2 760 000.00€	581 332.90€	1 612 211.78€

d- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au BP 2024 s'élèvent à 1 612 K€.

Les principales dépenses d'investissement programmées en 2024 correspondent :

- Aux travaux de la Voie verte pour 700 K€ (et 767K€ de solde d'exécution reporté).
- Aux coûts liés aux évolutions du SCOT, dont la modification n°8 et l'Etat Initial de l'Environnement et l'Evaluation Environnementale dans le cadre de la révision du SCOT pour 100 K€.
- Aux acquisitions de matériels informatiques et de mobiliers pour 20 K€.
-

Chap.	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	100 000.00€	46 025.46€	120 000.00€
21	Immobilisations corporelles	20 000.00€	7 329.93€	20 000.00€
Total des dépenses réelles		120 000.00€	53 355.39€	140 000.00€
45	Opération sous mandat voie verte n°10	2 635 000.00€	2 346 449.38€	700 000.00€
Total des recettes en compte distincte rattachée		2 635 000.00€	2 399 804.77€	840 000.00€
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	5 000.00€	4 480€	5 000.00€
001	Solde d'exécution reporté			767 211.78€
Total dépenses d'investissements		2 760 000.00€	2 404 284.77€	1 612 211.78

3. Gestion de la dette et de la trésorerie

Au 1^{er} janvier 2024, le PETR Le Grand Clermont n'a contracté aucun emprunt

Au regard des travaux du projet de voie verte et du décalage inévitable entre les dépenses et l'encaissement des subventions, le PETR mobilise dès le début de l'année 2024 une ligne de trésorerie.

Constatant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors du Comité syndical du 7 février 2024, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif de l'année 2024.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

814 - Convention 2024 Agence d'Urbanisme Clermont Massif central

Par délibération du 09 octobre 2003, le Grand Clermont a adhéré à l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central.

Depuis cette date une participation annuelle est fixée et l'Agence d'urbanisme intègre dans son programme mutualisé annuel les besoins du Grand Clermont.

En 2024, en plus du programme général mutualisé, les principaux travaux de l'Agence d'urbanisme seront centrés sur les opérations suivantes :

- **Habiter autrement le Grand Clermont** : Finalisation de l'expérimentation
- **Révision du SCoT** :
 - Finalisation du diagnostic à l'aide d'analyses, de cartographies et de travail de terrain. L'agence interviendra sur plusieurs thématiques de travail identifiées. D'autres prestataires seront également mobilisés pour des contributions à l'élaboration du diagnostic (INSEE, CCI, BL Evolution ...). L'agence intégrera ces contributions dans le document « diagnostic », future annexe du SCoT révisé.
 - En parallèle, animation de sessions de travail visant à accompagner les élus dans la définition des réponses politiques à apporter aux grands enjeux identifiés fin 2023, afin d'établir les premiers contours du PAS qui sera finalisé et débattu avant fin 2025.

La participation du Grand Clermont pour l'année 2024, s'élève à 150 000,00 €. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2024.

Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur ce programme afin de signer une convention entre l'Agence d'Urbanisme et le PETR Grand Clermont pour l'année 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le programme de travail 2024 de l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central pour le PETR du Grand Clermont,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention entre l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central et le PETR Le Grand Clermont pour l'année.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

815 - PAT – Adhésion à l'Alliance pour les Transitions Agricoles et Alimentaires (ALTAA)

Depuis 2017, le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional Livradois-Forez ont élaboré un Projet Alimentaire Territorial commun, mis en place une gouvernance avec les acteurs et travaillé à sa mise en œuvre. Cette démarche participative et prospective vise à augmenter le taux d'auto-provisionnement du territoire ainsi qu'à favoriser la consommation de produits locaux de qualité issus d'une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement.

Dans ce cadre le PAT Grand Clermont- Parc Livradois-Forez participent à des réseaux qu'ils soient locaux (InterPAT Puy de Dôme, régionaux PAT AURA) ou nationaux (RN PAT). La participation à ces réseaux permet notamment des échanges de pratiques, la mise en œuvre de projets communs et assure une visibilité accrue pour le PAT Grand Clermont- Parc Livradois-Forez.

Créé en 2022, plus de 100 organisations, locales et nationales, engagées dans des transitions agricoles et alimentaires à la hauteur des défis environnementaux, économiques et sociaux, ont désormais rejoint l'Alliance pour les Transitions Agricoles et Alimentaires (ALTAA). Ce réseau multi-acteurs (associations, collectivités, chercheurs, entreprises de l'économie sociale et solidaire, collectifs citoyens, etc.) s'engage pour des systèmes alimentaires durables qui, comme le PAT Grand Clermont- Parc Livradois-Forez, ont pour objectifs de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serres et préserver les ressources naturelles,
- favoriser la transition vers des régimes et comportements alimentaires plus durables et plus sains
- tendre vers une production agricole plus respectueuse de l'environnement
- permettre un accès tous à une alimentation de qualité,
- renforcer les économies locales en créant des emplois de qualité qui garantissent la juste rémunération des agriculteurs
- favoriser la cohésion sociale et restaurer la confiance des citoyens dans le système alimentaire
- prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à l'échelle internationale

A l'instar du PAT Grand Clermont- Parc Livradois-Forez, cette vision s'inscrit dans une approche résolument systémique de l'alimentation et des transitions qui ne peuvent se penser et se développer sur les territoires qu'avec la participation de l'ensemble des parties prenantes.

ALTAA, c'est un réseau d'acteurs qui :

- **anime un espace d'échange, de coopération et d'action** pour renforcer les actions et la montée en compétence collective par une approche systémique
- **constitue une force de proposition collective** pour amplifier l'impact des acteurs engagés sur les territoires et participer à l'évolution des politiques nationales et européennes
- **met en œuvre un programme d'actions : rencontres nationales, forum de discussion, ateliers de formation, état des lieux collaboratifs, un appui aux plaidoyers, des échanges internationaux...**

Le portage d'ALTAA est assuré par [Solagro](#), dont le modèle « Afterre 2050 » a servi de base à l'élaboration du PAT Grand Clermont - Parc Livradois-Forez. ALTAA bénéficie du soutien de la [Chaire UNESCO « Alimentations du monde »](#) avec une gouvernance assurée par un comité d'orientation et un comité opérationnel composés de ses membres.

Il est donc proposé au PETR Grand Clermont » de devenir membre de cette alliance.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de devenir membre de l'Alliance pour les Transitions Agricoles et Alimentaires (ALTAA).

ADOpte à l'unanimité des membres présents

816 - ANIMATION PAT 2024-2028

Depuis 2017, le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional Livradois-Forez ont élaboré un Projet Alimentaire Territorial commun, mis en place une gouvernance avec les acteurs et travaillé à sa mise en œuvre.

Cette démarche participative et prospective vise à augmenter le taux d'auto-provisionnement du territoire ainsi qu'à favoriser la consommation de produits locaux de qualité issus d'une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement. De plus en plus de structures, publiques comme privés, du territoire s'engagent désormais pour la mise en œuvre d'actions concourant à l'atteinte des objectifs notamment chiffrés du PAT.

Afin de poursuivre l'indispensable animation du dossier permettant d'entretenir la réelle dynamique du PAT, et en accord avec le PNR Livradois-Forez, il est proposé d'approuver la poursuite d'une mission d'animation/ingénierie du PAT de 5 ans portée par le Grand Clermont sur la période 2024/2028. Cette mission est assurée par 1,4 ETP (poste à temps plein d'animatrice du PAT et partie du poste de directeur-adjoint).

Les demandes d'aides, pour le financement de cette animation PAT 2024-28, seront déposées auprès de la Région Auvergne / Rhône-Alpes dans le cadre du fonds FEADER régionaux (mesure T01) selon le prévisionnel suivant :

Récapitulatif des dépenses	Montant HT	Financements	Montants
Frais salariaux et de structure	461 470,46 €	FEADER Région AURA (mesure T01)	254 760,22 €
Frais de stagiaire	17 280,00 €		
Frais de communication / diffusion de journées PAT et du Forum Alimentaire Local (FAL)	37 500€		
Frais d'animation de journées PAT et du FAL	14 500€	Autofinancement	275 990,24 €
Total HT des dépenses prévisionnelles	530 750,46 €	Total des recettes prévisionnelles	530 750,46 €

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil syndical décide :

- **D'approuver le projet d'animation du PAT pour 2024-2028**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté par Monsieur le Président**
- **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions et à signer tout document se rapportant à ces demandes**
- **D'autoriser la prise en charge du financement du solde des dépenses du projet en cas de financement FEADER inférieur au plan de financement prévisionnel**

Cette délibération annule et remplace celle prise précédemment sur le même sujet à savoir la délibération n°802 du 7 février 2024.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

817 - Conseil de développement : réponse aux aspirations citoyennes

Le 5 juillet 2022, le PETR du Grand Clermont, Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans ont confié une saisine au Conseil de développement sur l'avenir du territoire, dans le but d'enrichir la réflexion sur la révision du SCoT :

En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, la vie est sobre, avec une belle qualité de vie et la justice sociale est garantie. Sur quels chemins nous engageons-nous dès aujourd'hui pour y arriver ?

Le 11 octobre 2023, au terme de 11 mois de réunions, le Conseil de développement a présenté les résultats de son travail, composé de 21 aspirations citoyennes qui sont autant d'orientations souhaitées par les citoyens pour le futur SCoT.

Le 1^{er} février 2023, par délibération n°769, le PETR du Grand Clermont a co-signé une Charte de partenariat avec le Conseil de développement. Ce document fixe les engagements réciproques d'une part du Grand Clermont et de ses 4 EPCI membres et d'autre part du Conseil de développement. Par cette Charte, les élus s'engagent notamment à répondre au travail des citoyens dans un délai de 6 mois après sa présentation.

Ainsi, conformément à cette Charte de partenariat, les élus ont présenté oralement leur réponse aux aspirations citoyennes le 21 mars 2024 (voir document en annexe).

Cette réponse s'appuie sur les enjeux identifiés par la commission urbanisme du Grand Clermont pour le futur SCoT ; ce travail réalisé d'octobre à décembre ayant été nourri notamment par les aspirations citoyennes du Conseil de développement. La réponse consiste donc en une mise avant des liens entre ces enjeux et les aspirations citoyennes et à affirmer au Conseil de développement qu'il continuera à être associé à la révision du SCoT. C'est dans cette optique, que lors de la même réunion, une nouvelle saisine lui a été confiée :

Dans le contexte des bouleversements écologiques et des évolutions sociétales, quelles complémentarités et solidarités imaginer entre les différents types de territoire qui composent le Grand Clermont ?

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la réponse présentée au Conseil de développement le 21 mars 2024, jointe en annexe à la présente délibération**

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

818 - Convention 2024 CISCA

Par délibération du 8 décembre 2021, le Grand Clermont a adhéré au CISCA (Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne).

Le CISCA est un centre de R&D territoriale sous forme associative qui a pour mission d'accompagner dans une posture d'intermédiation les démarches collectives à l'échelle du territoire du Puy-de-Dôme, en vue de faire émerger des dispositifs et des expérimentations, à visée de transformation écologique, sociale et démocratique sur son territoire.

Au service de ses membres, le CISCA rassemble des acteurs de collectivités locales, du monde de la recherche et du monde socioéconomique (associations, entreprises...) à travers une ingénierie de l'intermédiation visant le déploiement de dynamiques de transformations sociales, au sein d'un programme de Recherche & Développement intitulé « Transitions et Résiliences ». Ce programme de R&D territoriale facilite en ce sens les dynamiques de recherche-action favorisant l'accélération des pratiques de transformations et l'outillage des manques afin de participer à l'émergence d'un territoire au développement adapté aux enjeux de notre temps (écologiques sociaux, économiques, etc.).

Depuis la relance du Conseil de développement en 2022, le Grand Clermont a sollicité l'accompagnement du CISCA dans la définition et la mise en œuvre de méthode d'animation des séances de ce conseil.

Il est proposé de prolonger cette action en validant une convention pour l'année 2024. Dans ce cadre le CISCA interviendra dans les domaines suivants :

1. Apport de compétences ingénieriques dans la conceptualisation des espaces, des outils (facilitation graphique, etc.) et des méthodes d'animation (jeux sérieux, cartes sensibles, etc.), pour répondre à l'objectif de favoriser les délibérations entre citoyens
2. Apports de connaissances théoriques et méthodologiques sur les enjeux de transition territoriale en s'appuyant sur les connaissances émergentes du programme de R&D Transitions et Résiliences coordonné par le CISCA
3. Apports d'un réseau de chercheurs et d'experts sur les différents domaines et thématiques explorés par le Conseil de Développement.
4. Participation à l'animation des sessions du Conseil de Développement pour répondre à l'objectif de veiller au cadre de bienveillance, d'inclusivité et d'apprentissages tout en maintenant une dynamique collective de production

dans la réponse aux saisines et dans la réponse aux cadrages des étapes (élaboration d'une charte de partenariat, d'un choix de gouvernance, etc.)

5. Participation à l'évaluation des sessions et apports de compétences en matière de capitalisation (design, facilitations graphiques, etc.)

Le montant de la participation sera de 10 500€.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la convention 2024 avec le CISCA jointe en annexe à la présente délibération**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.